

Conseil municipal de Givors du 25 mars 2021

Le conseil a duré 5 heures 43 minutes 50 secondes pour 31 points à l'ordre du jour.

De manière générale, je suis au regret de constater un certain amateurisme du maire et de sa majorité municipale. Par exemple, un cadre administratif mange une pomme derrière le maire qui préside la séance avec souvent un humour sarcastique qui n'est pas toujours de mise, et frise le manque de respect. Monsieur le maire mange des gâteaux... D'autre part, alors que le conseil se prononce sur le compte administratif, le budget et le vote des taux, le public, via la vidéo, ne peut pas prendre connaissance des tableaux de chiffres qui sont affichés au mur derrière la tribune. Je pense que cette situation est grave et donc illégale, et pourrait amener un contribuable de Givors à demander à la justice administrative d'annuler la séance du conseil municipal.

D'autre part, monsieur Boudjellaba, le maire qui préside la séance, a coupé la parole à monsieur Mellies qui lui a répondu que le tribunal administratif avait annulé le règlement intérieur qui limitait le temps de parole en attribuant à M. Boudjellaba cette action au tribunal administratif. Ce dernier n'a pas démenti, or, ce n'est pas M. Boudjellaba qui avait été à l'origine de cette action, mais notre ami Jean-Marc Bouffard !

Je ne traiterai que les points essentiels de ce conseil municipal fleuve.

Nous apprenons en début de séance que Mr Berenguel, deuxième sur la liste de Mme Charnay quitte le groupe de cette dernière, le groupe de l'ancienne majorité municipale « Givors en grand » ! Il semblerait que le choix initial du PCF de le placer deuxième sur la liste de Mme Charnay n'était pas suffisamment mesuré...

Lors du vote du procès-verbal du conseil municipal, Mr Boudjellaba coupe violemment la parole à Mr Decourselle ; même si la prise de parole de Mr Decourselle n'était pas pertinente le procédé du maire m'a semblé un peu brutal, voire illégal...

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 représente la gestion de Mme Charnay pour la période où elle était maire et celle de Mr Boudjellaba quand il a pris ses fonctions. Mr le maire ne peut donc présider la séance (c'est la loi) et la présidence est attribuée à Mme Frety qui rapporte sur ce dossier. Malheureusement, vu la vitesse d'élocution de la dame et le fait qu'on ne peut pas voir les chiffres affichés au mur derrière la tribune, il est difficile de suivre...

L'intervention de Mr Mellies nous permet de nous rappeler ce que nous disions quand nous étions dans l'opposition avec Michelle Palandre. Il remet en cause à juste titre la présentation des chiffres, et notamment des quotas, sachant que peu de foyers fiscaux paient des impôts locaux à Givors, les autres n'en paient pas, car ils ont des revenus très bas. La même remarque est faite à propos des dépenses de fonctionnement par habitant qui ne peuvent pas être comparés à ceux du niveau national à cause de la Métropole. L' élu conteste à nouveau l'absence d'emprunt, un emprunt est nécessaire pour étaler la dépense sur plusieurs années ce qui permettrait de baisser les impôts, ce qui n'est pas fait. Enfin, selon lui, le fait que le compte administratif présente un excédent de 3 millions d'euros montre une insincérité du budget.

Nous sommes donc toujours dans le même cas de figure que la gestion de la majorité précédente... Le groupe de Mr Mellies votera contre ce compte administratif ; il est le seul à le faire ; si l'on comprend que le groupe de Mme Charnay ne peut que l'approuver, on ne comprend pas que celui de Mr Decourselle le vote également...

ÉTAT DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La rapporteuse de cette délibération ne CITE AUCUN CHIFFRE, car ces chiffres sont affichés sur l'écran situé sur le mur derrière la tribune, et DONC le public ne peut pas en prendre connaissance. C'EST

ILLÉGAL ! Un contribuable de Givors ou un élu de l'opposition aura-t-il le courage de faire annuler ce conseil municipal ?

VOTE DES TAUX

Ces taux votés déterminent le montant de l'impôt que le contribuable local paie quand on multiplie le taux par la base.

Ils sont maintenus tel qu'ils étaient votés par la majorité précédente ; cela signifie que les impôts locaux vont augmenter, car les bases sont réévaluées par l'État...

L'opposition au complet vote contre.

BUDGET PRIMITIF 2021

Un effort est annoncé pour la baisse des dépenses gargantuesques de personnel héritées de la majorité précédente :

- Optimisation de l'organisation des services
- Mise en conformité du temps de travail.
- Renégociations avec le centre de gestion

Nous n'avons pas les chiffres affichés et nous entendons seulement ceux qui sont annoncés à toute vitesse par Mme Frety...

Mr Mellies conteste : les chiffres annoncés ne correspondent pas aux chiffres du budget : il y a quatre millions d'écart. Je n'ai pas souvenir que Mr Boudjellaba ait répondu sur ce point... L'élu de l'opposition rappelle la nécessité de recourir à l'emprunt...

Mr Decourselle évoque également des contradictions dans les chiffres.

Je trouve personnellement que si c'est le cas c'est très grave, et ce serait encore un motif de saisir la justice administrative !

Mme Charnay prétend que la nouvelle majorité reprend leurs projets (et pourquoi ne le ferait-elle pas ?) et demande des informations sur le projet de Bertholon Mourier...

Mme Bekaria, du groupe de Mr Decourselle demande la création de la commission des finances et d'autres commissions... Mr Boudjellaba ne cesse de lui couper la parole. L'élue garde son sang-froid !

Le vote : sauf erreur de ma part, « Givors fière » ne participe pas au vote et « un avenir pour Givors » s'abstient...

DÉBAPTISER L'AVENUE LENINE ET LA BAPTISER GISÈLE ALIMI

La prestation du projet de délibération par Mr Boudjellaba est très confuse...

Tout le monde est d'accord (sauf Mr Decourselle semble-t-il) pour débaptiser Lenine, mais la personnalité de Gisèle Alimi est clivante. La majorité vote POUR, mais vue la manière dont le maire cite les votes il est difficile de définir précisément les votes, certains ne participent pas au vote comme « Givors fière » et « Un avenir pour Givors », je n'ai pas compris le vote de « Givors fière » ...

Fait à Givors, le 26 mars 2021

Alain Pelosato

Président de l'association de défense des contribuables de Givors.